
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 23 MARS 2023
Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 11

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT
SOCIO-EDUCATIF
POUR L'ACCOMPAGNEMENT
SOCIOPROFESSIONNEL
DES GENS DU VOYAGE

Date de convocation : 17 mars 2023

Affichage du Compte
Rendu Sommaire : 29 mars 2023

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND (arrivée en fin de séance après les votes des délibérations), Mme ZANATTA, Mme VACKER, Mme NADAL, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. Jean-Paul VILLEMUR (arrivé à 15 H 45), M. FERON, Mme AUMONIER, Mme BARATON (arrivée à 14 H 55), M. BAUDIN (arrivé à 14 H 45).

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,
Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NADAL jusqu'à son arrivée en fin de séance après les votes des délibérations,
Mme DI MEGLIO, qui a donné pouvoir à Mme ZANATTA,
M. VILLEMUR, qui a donné pouvoir à Mme GIRARDIN, jusqu'à son arrivée à 15 H 15.
M. GAY, qui a donné pouvoir à Mme BARATON,
M. CHALET, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD.

ABSENTS :

Monsieur le Président expose :

L'accompagnement socioprofessionnel des gens du voyage est mis en œuvre sur le département dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage (2018-2023) cosigné par l'État et le Département.

Le CCAS de Niort assure l'accompagnement social des familles issues de la communauté des gens du voyage stationnées sur les aires d'accueil à l'échelle du Département des Deux-Sèvres, aux côtés du CIAS de Thouars.

.../...

Le CCAS de Niort intervient auprès des ménages stationnés sur les territoires de la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre et la Communauté de Communes du Mellois en Poitou, en mettant à la disposition de cette activité trois travailleurs sociaux à temps plein.

Dans ce cadre, il convient de recruter sur la base d'un contrat un Travailleur Social à temps complet en charge de l'accompagnement social des familles issues de la communauté des gens du voyage et référent unique au titre du RSA pour les familles suivies. Il est rappelé que ce contrat s'appuie sur des financements annuels des partenaires : Conseil Départemental, Communauté d'Agglomération du Niortais, Fonds social européen (F.S.E.), Etat.

Le recrutement s'effectuera sur la base du cadre d'emploi d'Assistant socio-éducatif selon les dispositions de l'article L332-23 alinéa 1 du Code Général de la Fonction Publique (Accroissement temporaire d'activité), pour une durée de 12 mois, soit du 01 juin 2023 au 31 mai 2024.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **ACCEPTER** cette proposition ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président à signer le contrat et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 29 mars 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président

SIGNE

Nicolas VIDEAU